FICHE MÉTIER · BELGIQUE

Le métier de cariste

Le cariste déplace, charge, décharge et range des marchandises avec un chariot élévateur, dans un entrepôt, un quai de chargement, un magasin ou sur un site industriel. C'est un métier de précision, où la sécurité passe avant la vitesse.

01 Les missions au quotidien

Avant de rouler

- Faire le tour du chariot et vérifier les points de contrôle.
- Signaler toute anomalie à son responsable.
- Choisir le bon chariot et le bon accessoire pour la charge.

Pendant le travail

- Charger et décharger camions et conteneurs.
- Gerber et dégerber des palettes en rayonnage.
- Approvisionner les zones de préparation et de production.

La logistique autour

- Scanner, contrôler et enregistrer les mouvements.
- Repérer une palette abîmée ou une charge instable.
- Garder les allées et les zones de stockage dégagées.

En fin de poste

- Garer le chariot à l'endroit prévu, fourches au sol.
- Retirer la clé, mettre en charge si besoin.
- Transmettre les informations à l'équipe suivante.

02 Les chariots que l'on rencontre

CHARIOT FRONTAL	**Le plus courant : charge portée à l'avant, contrepoids à l'arrière. C'est le chariot de la formation C.B.F.P.**
CHARIOT À MÂT RÉTRACTABLE	**Pour les rayonnages hauts et les allées étroites.**
GERBEUR, TRANSPALETTE	**Petites hauteurs et courtes distances. Ce sont des engins différents, avec leurs propres consignes.**
ÉNERGIE	**Électrique (intérieur), gaz ou diesel (extérieur, cours, chantiers).**

03 Ce que dit la règle en Belgique

Seul un travailleur qui a reçu une formation adéquate peut conduire un équipement de travail mobile automoteur, comme un chariot élévateur. C'est ce que prévoit le Code du bien-être au travail (art. IV.3-7, 1°). L'employeur doit s'assurer de cette formation et donner les instructions propres à son entreprise.

La formation, puis le brevet, prouvent que vous avez suivi un apprentissage théorique et pratique et réussi une évaluation. L'employeur reste responsable de vous autoriser à conduire sur son site, avec ses engins et ses règles de circulation.

- La conduite d'un chariot élévateur est en principe réservée aux travailleurs majeurs. Les jeunes et les étudiants jobistes sont soumis à des règles particulières : renseignez-vous auprès de l'employeur ou du SPF Emploi.
- Le poste de cariste est en général un poste de sécurité : il peut donner lieu à une surveillance de santé par le médecin du travail (voir la fiche « Santé et sécurité »).

04 Les qualités qui comptent

Vigilance

Les piétons, les angles morts, les autres engins : on anticipe en permanence.

Précision

Prendre et poser une palette à plusieurs mètres de haut, sans choc ni hésitation.

Rigueur

Respecter les consignes, les charges maximales et le plan de circulation, même sous pression.

05 Conditions de travail

LIEUX	**Entrepôts, plateformes logistiques, industrie, distribution, ports, chantiers.**
HORAIRES	**Souvent en équipes : tôt, tard, parfois de nuit ou le week-end.**
ENVIRONNEMENT	**Bruit, froid ou chaleur selon le site, circulation dense aux heures de pointe.**
SALAIRE INDICATIF	**Environ 16 € brut de l'heure (Indeed Belgique, vérifié octobre 2026).**

> Document d'information rédigé par le C.B.F.P. pour ses élèves. Il ne remplace ni la formation pratique, ni l'analyse des risques et les consignes de votre employeur, ni l'avis du conseiller en prévention ou du médecin du travail. Textes officiels : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (emploi.belgique.be), Code du bien-être au travail.